

Bégard, le **20 AOUT 2025**

Monsieur le Maire de Bégard
Vice-président aux Finances GPA

RM

AT 022 004 25 P 0005

**AUTORISATION DE TRAVAUX
DELIVRÉE AU NOM DE L'ÉTAT**

VU la demande d'autorisation déposée le 06 juin 2025 par LA FONDATION BON SAUVEUR, 1, Rue Bon Sauveur 22140 BÉGARD, représentée par Mme LECOUSTRE Sylvie,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, modifié par l'arrêté du 13 janvier 2004,

VU l'arrêté du 10 décembre 2004 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP type U),

VU l'arrêté Préfectoral du 19 mai 2017 portant approbation du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI),

VU l'avis de la Sous-commission pour la Sécurité contre les risques d'Incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public et Immeubles de Grande Hauteur, du 06 août 2025,

sous réserve des observations annexées au présent arrêté.

A R R Ê T E

ARTICLE 1

L'autorisation est **ACCORDÉE** pour l'aménagement d'un local pour les veilleurs de nuit et d'un bureau adjoint au R+1 du Service Addictologie - n° E-004-00086-301, du Centre Hospitalier.

Le bâtiment sera classé comme Établissement Recevant du Public (ERP) de types U de 4^{ème} catégorie.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire, une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours - Secrétariat de la Sous-commission ERP-IGH.

Notifié au pétitionnaire le : **20 AOUT 2025**

Vincent CLEC'H

Transmis en Préfecture le : **20 AOUT 2025**

**POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT**

Maël LE GALL

